



MAIRIE DE TIERCELET
Tél: 03.82.89.12.80
secretariat@tiercelet.fr
www.tiercelet.fr

ATTESTATION DE DOMICILE
Valable uniquement pour l'étranger

Je soussigné(e),

NOM (1)
PRENOM (s) (2)
Né(e) le (3)..... à
(3).....
ADRESSE : 54190 TIERCELET

Certifie sur l'honneur que la ou les personne(s) suivante(s) vivent à la même adresse :

1) NOM-PRENOM (s) :

.....

Né(e) le À

2) NOM-PRENOM (s) :

.....

Né(e) le À

3) NOM-PRENOM (s) :

.....

Né(e) le À

4) NOM-PRENOM (s) :

.....

Né(e) le À

Fait à TIERCELET, le

SIGNATURE

+ Joindre une photocopie de la carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile du déclarant

1°) Name/ Apellidos / Cognome / Naam / Apellidos / Soyadi / prezime

2°) Vornamen / Forenames / Nombre proprio / Prenomi / Voomamen / Nome proprio / Adi / Ime

3°) Tag und Ort der Geburt / Date and place of birth / Fecha y lugar de nacimiento / Data e luogo di nascita / Data e lugar do nascimento /

Datum I injesto rođenja

En application de l'article 441-7 du Code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui.